

**STDF – DEMANDE DE DONNS
POUR L'ÉLABORATION DE PROJETS (DEP)**

Titre du projet pour lequel le DEP est demandé	Appui à la maîtrise des risques sanitaires et phytosanitaires au niveau des filières d'exportation des noix de karité et des noix d'acajou du Mali
Budget demandé au STDF	US\$ 50,000
Nom complet et coordonnées de l'organisation ou des organisations requérante(s)	Agence Nationale de la Sécurité Sanitaire des Aliments (ANSSA) Adresse : Centre Commercial - Quartier du Fleuve, Rue 305 ; BP: E 2362 Bamako Tel. : (00223) 20 22 07 54 Fax. (00223)20 22 48 12
Nom complet et coordonnées de la personne à contacter	ANSSA : Dr DIAKITE Oumou Soumana MAIGA, Directrice Générale Tél +223 66 74 15 04

1. Contexte et raison d'être

L'objet du DEP est d'élaborer une proposition de projet susceptible d'être financée par le STDF ou d'autres donateurs. Ce DEP envisage spécifiquement de:

- ✓ Étudier l'environnement du projet ;
- ✓ Collecter des données sur les deux filières et identifier les défis sanitaires et phytosanitaires dans ces filières choisies ;
- ✓ Faire la cartographie des différentes zones de production ;
- ✓ Atelier de partage et de validation des données ;
- ✓ Rédaction du rapport du projet.

Le projet qui résultera de ce DEP sera important pour:

- ✓ Informer et sensibiliser les acteurs des risques sur la santé humaine liés au non application des mesures SPS et les sensibiliser à l'importance des questions SPS.
- ✓ Réduire la pauvreté des paysans et freiner l'exode rural en rendant plus rentable la production et la transformation et la commercialisation de la noix d'acajou et de karité et en augmentant les revenus des

paysans par la vente de ses produits répondant aux normes de qualité compétitives.

- ✓ Préserver le marché malien et/ou conquérir de nouvelles parts de marché dans la sous-région et dans le marché international en satisfaisant aux demandes commerciales dans le domaine SPS.

Afin de susciter un dialogue public – privé duquel les différentes parties tirent avantage certain, le DEP prévoit les actions suivantes:

- les besoins pour la mise à niveau des normes et des textes législatifs et réglementaires nationaux avec ceux exigés au niveau des marchés régionaux et internationaux d'une part et d'autre part,
- les besoins pour l'appui à la mise en conformité d'une masse critique de producteurs et exportateurs des filières karité et noix d'acajou, avec les normes internationales (Codex), sachant que ces produits sont parmi les fruits et légumes prometteurs d'exportation du Mali.

Par cette démarche, il est attendu un effet collatéral sur l'ensemble de la filière fruits et légumes du Mali.

2. Les principaux problèmes et/ou possibilités dans le domaine SPS qu'il convient de prendre en considération

La filière de karité

Pour décrire le secteur d'activité, les principaux thèmes à aborder sont : l'arbre du karité est un arbre poussant dans les savanes arborées de l'Afrique de l'Ouest. C'est un arbre nourricier, qui guérit et protège, facteur de sociabilité et source de revenus potentielles appréciables; le karité est symbole de la prospérité. C'est aussi un arbre à usage multiple avec des fruits comestibles contenant sucre et vitamines (A, D, E et F). Les feuilles, l'écorce et les racines sont utilisées comme médicaments. Les amandes sèches, par extraction, donnent du beurre et de l'huile végétale. La zone à Karité se situe au Sud du Mali. La superficie totale de la zone à Karité au Mali est estimée à plus de 229 125 km². Le peuplement de karité compte 74 millions de pieds. La production annuelle moyenne de l'Afrique dépasse plus de 700 000 tonnes d'amandes et de beurre. Le Mali est le 2ème producteur mondial avec près de 1,53 millions de tonnes en production de fruits frais dont 250 000 tonnes de potentialité en amandes et 50% qui sont réellement exploitées et 53000 tonnes amandes exportées; il existe 135 000 tonnes de potentialité en beurre, dont 97,000 réellement exploités avec 3000 tonnes exportées. (Voir Annexes)

Au Mali, 7500 localités villageoises, 500,000 concessions familiales et plus de 3 millions de femmes soit environ 25 % de la population du Mali travaillent directement impliquées dans le secteur Karité, la collecte des noix, la transformation en beurre et produits dérivés. Le Karité procure 80% des revenus annuels pour les femmes entre 150000 et 300000 FCFA par an, le double des revenus moyens de la femme rurale. Mais, l'implication des femmes est réduite dans la commercialisation. Les opportunités du potentiel de karité sont assez grandes et couvrent une large partie du territoire. Le karité est une ressource naturelle renouvelable et les partenaires sont ouverts à la Recherche Développement en matière de technologie. Les ressources humaines locales existent.

Le marché international offre des importateurs majeurs de noix brutes et leurs clients sont les industriels du chocolat et de la confiserie. Seules les laboratoires et les instituts importent du beurre et non des amandes. Le karité est exporté surtout sous forme d'amandes et de beurre. L'Europe domine le marché. Profil de la clientèle Au niveau national et en Afrique de l'Ouest, les cibles sont les professionnels, les ménages urbains et ruraux.

Les caractéristiques et exigences des cibles reposent sur le caractère inodore, le goût, la couleur blanchâtre ou jaunâtre, le prix abordable et la disponibilité du karité. En Europe de l'Ouest et aux Amériques, les cibles sont les professionnels, les grandes enseignes de distribution, les revendeurs et la diaspora africaine qui exigent et acceptent le respect de normes, la certification qualité, les prix élevés, la crédibilité de la marque et la définition de rapports professionnels optimaux. En Asie les cibles sont les revendeurs, la diaspora, les professionnels et les producteurs grands huiliers. Les exigences reposent sur la fourniture de grandes quantités à des prix moyens pour couvrir les marchés émergents. Les produits à positionner concernent le beurre brut en vrac, le beurre bio, le beurre conditionné, les cosmétiques, les savons et autres dérivés.

Les produits à positionner concernent le beurre brut en vrac, le beurre bio, le beurre conditionné, les cosmétiques, les savons et autres dérivés. Les territoires visés sont le Mali, l'Afrique de l'Ouest, l'Europe de l'Ouest, les États Unis d'Amérique et l'Asie.

Le défi pour maintenir et élargir ce marché est:

- d'œuvrer pour un partenariat public-privé;
- de mettre en place des systèmes de traçabilité et de H.A.C.C.P, en conformité avec les normes internationales (Codex), en vue d'assurer la santé alimentaire du produit;

- et finalement de former le personnel en technologie d'hygiène alimentaire et de conditionnement.

La filière anacarde

La filière anacarde est développée aujourd'hui à travers le projet espagnol (CTARS), qui intervient dans les trois cercles de la région de Sikasso et tous les bassins de production du pays sont concernés. Avec l'accompagnement du projet, à travers les nouvelles variétés de semences, les productions des trois dernières années se chiffrent à 95 000 tonnes dont 90% sont exportés et 10% seulement sont transformés par les unités de transformation de l'anacarde. D'où un manque à gagner pour les acteurs.

Il importe donc de transformer le produit sur place afin de développer la valeur ajoutée. En matière d'exportation malienne, les principales destinations sont la Côte d'Ivoire, la Chine, l'Inde, le Vietnam et le Ghana. Le Mali est classé cinquième pays producteur-exportateur mondial après l'Inde, la Côte d'Ivoire, le Vietnam, la Chine et la Guinée Bissau. Notre pays Mali pourrait dépasser ce rang au regard des vastes superficies cultivables pour l'anacarde à condition qu'il y ait une volonté politique claire que des mesures idoines soient prises en faveur de la valorisation de la filière. Aujourd'hui, l'anacarde pourrait contribuer au développement de la croissance économique du pays à travers l'accompagnement des chaînes de valeur, et la production pourrait atteindre jusqu'à 200 000 tonnes de noix de cajou brut. Selon l'Association Malienne des Exportateurs des Produits de Cueillette (AMEPROC) le Mali peut mieux faire.

Une des principales raisons de perturbation de la commercialisation réside dans le fait que la fédération nationale des commerçants et exportateurs de cajou n'a pas de base et sans base, pas de communication et encore moins de coordination des actions liées à la promotion de la commercialisation de la noix de cajou au Mali.

Un autre problème favorisant la perturbation du marché par les étrangers est lié au fait que plus de 60% des intervenants nationaux évoluent dans l'informel. Dans cette logique, quelqu'un peut exporter 500-1000 tonnes de noix de cajou sous une licence d'autrui et en complicité avec un transitaire et à la fin de l'année fiscale, le propriétaire de la licence endosse des dépenses inconnues pour lesquelles il est saisi par les services des Impôts, a-t-on déploré.

Par ailleurs, il est à déplorer le manque de spécialistes, d'encadrement technique et de renforcement de capacités des acteurs de la filière

anacarde (formation, bonnes pratiques agricoles, la plupart des organisations évoluent dans l'informel, etc.) et le problème de suivi et de financement.

Un Comité d'Initiative composé de l'ensemble des structures impliquées dans le développement de la filière anacarde (DNA, DNCC, APCAM, CCIM, DNSI...) et renforcer les capacités des acteurs à travers la formation. Une barrière politique peut être mise en place (interdire la sortie de la matière première brute, favoriser la transformation) et trouver un fonds sur les 15% du budget national alloués à l'Agriculture. Et voir aussi comment accéder au FNA (Fonds National Agricole).

L'AMPROC de préparer les termes de référence liés à la mise en place du Conseil National de Cajou et de prendre toutes les dispositions à cet effet. Et avec l'aide de l'Etat, les partenaires techniques et financiers, les acteurs de la filière doivent mettre en place les structures de l'in Malgré la forte potentialité de production et d'exportation, les filières d'exportation d'arachide, karité et des noix d'acajou du Mali sont actuellement confrontées à des contraintes d'ordre sanitaires et phytosanitaire.

Le DEP et le projet envisagé

Plusieurs programmes publics, parapublics et privés interviennent au niveau de ces filières du Mali, y compris dans le cadre de l'amélioration de la conformité des entreprises et des produits aux dispositions des mesures SPS et aux exigences des clients. Cependant ces différents projets et programmes se butent au manque d'organisation de ces filières. Les actions d'harmonisation ne couvrent pas les textes législatifs, réglementaires et normes verticaux applicables aux produits et aux procédures et critères d'évaluation de la conformité des produits.

Le présent DEP s'inscrit dans le cadre du renforcement de l'infrastructure nationale (c'est à dire la capacité des institutions gouvernementales, textes législatifs, les liens gouvernementaux et secteurs privés) de **maîtrise des risques sanitaires** liés à la production d'amandes de karité et de la noix d'acajou du Mali. Il viendra compléter les différentes actions et tentatives pour bien organiser les deux parmi ces trois filières prometteuses pour l'économie nationale. Le projet qui découlera de ce DEP permettra cet objectif par:

- l'harmonisation des normes adoptées dans les filières (karité et noix d'acajou) et des textes législatifs nationaux avec les normes et directives internationales ;

- Formation et sensibilisation sur les bonnes pratiques agricoles (BPA), les bonnes pratiques de fabrication (BPF), les bonnes pratiques d'hygiène (BPH) de tous les acteurs impliqués dans les filières karité et noix d'acajou.
- le renforcement des capacités des inspecteurs des postes de contrôle et de certification des importations et des exportations dans le domaine de l'évaluation des risques (selon les principes du Codex Alimentarius) et de la nouvelle approche du contrôle de conformité et de certification des importations et exportations des fruits et légumes ;
- la formation/sensibilisation et l'accompagnement des acteurs dans l'implémentation des mesures de sécurité des denrées alimentaires et de l'interprofession.
- l'organisation des interprofessions dans les deux domaines cités
- Formation et sensibilisation des structures techniques de l'état et des associations des consommateurs sur l'importance de soutien à l'interprofession karité et noix d'acajou au Mali.

3. Les organisations gouvernementales, privées ou autres QUI soutiennent la demande de DEP

Le projet de DEP hormis l'ANSSA a le soutien de la Direction Nationale de l'Agriculture(DNA) et de l'Office de Protection des Végétaux du Mali(OPV).

Les services Techniques, l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture du Mali (APCAM), la Chambre de Commerce et d'Industrie du Mali (CCIM), les privés et les associations de consommateurs s'engagent toutefois à ouvrir leurs portes aux consultants pour échanger sur les activités du DEP et l'élaboration du projet final et son exécution.

4. Fiches synoptiques des domaines d'interventions des organismes d'appui :

ORGANISME	DOMAINES D'INTERVENTION
Programme qualité UEMOA phase 2	<ul style="list-style-type: none"> - Identification des obstacles techniques liés à la commercialisation pour les filières mangue, Karité, bétail viande ; - Appui aux points nationaux d'information OTC et SPS ;

ORGANISME	DOMAINES D'INTERVENTION
	<ul style="list-style-type: none"> - Formation sur les Méthodes d'inspection, ISO 17020, HACCP, ISO 22000, traçabilité, techniques d'échantillonnage, analyse des risques du personnel d'inspection et des entreprises - Appui à l'accréditation de 3 laboratoires d'analyse et d'essai ; - Accompagnement à l'accréditation des principaux organismes d'inspection ; - Accompagnement des entreprises à la certification de produits.
PCDA	<ul style="list-style-type: none"> - Evaluation du potentiel de production de la filière mangue au Mali et caractérisation des sites d'approvisionnement ; - Elaboration du guide d'autocontrôle de la filière mangue d'exportation ; - Appui à la formation des auditeurs Global GAP ; - Appui à la mobilisation des auditeurs pour l'audit de certification Global GAP ; - Accompagnement du LCV et du LNS dans la démarche d'accréditation selon le référentiel ISO 17025 ; - Accompagnement des PME et PMI de transformation des produits agricoles dans la démarche d'obtention de l'Autorisation Nationale de Mise sur le Marché des Denrées Alimentaires ; - Recherche d'opportunités commerciales pour la mangue.
Projet Cadre Intégré	<ul style="list-style-type: none"> - Harmonisation des textes législatifs de base sur le contrôle phytosanitaire en république du Mali conformément aux dispositions de la CIPV, de la CPI, de l'UEMOA et du CILSS - Formation des cadres et techniciens en matière d'identification des mouches de fruits, de contrôle phytosanitaire et de bonnes pratiques agricoles - Sensibilisation des exportateurs sur les mesures sanitaires et phytosanitaires ; - Sensibilisation des producteurs aux bonnes pratiques agricoles et au respect du cahier de charges pour les mangues d'exportation ; - Formation des auditeurs internes et des responsables qualité des entreprises d'exportation de mangues. - Renforcement des capacités des laboratoires en matière d'équipement d'analyses et d'échantillonnage

ORGANISME	DOMAINES D'INTERVENTION
	<ul style="list-style-type: none"> - ; - Renforcement des capacités du poste de contrôle phytosanitaires de l'aéroport de Bamako en matériels de contrôle - Développement des capacités de négociations des cadres chargés de l'application des mesures SPS - Appui à la maîtrise des systèmes de transport, de stockage et de conditionnement; - Renforcement du Comité National SPS - Appui à la mise en place d'une base de données sur les ennemies des cultures - Equipement de la station PLAZA de matériel de contrôle phytosanitaire de standard international - Formation en Bonnes Pratiques des petites et moyennes entreprises de transformation de fruits et légumes - Appui à la participation des exportateurs aux réunions techniques sur les SPS et aux manifestations commerciales - Accompagnement à la certification conforme au référentiel Global GAP des entreprises d'exportation de mangues - Traitement phytosanitaire de vergers de mangue
Helvetas Mali	<ul style="list-style-type: none"> - Appui à la certification bio-équitable des vergers de mangue - Appui aux organisations professionnelles de la filière mangue ; - Vulgarisation des nouvelles technologies agricoles ; - Promotion des Filières (Profil) à travers la transformation (séchage de mangues).
IICEM	<ul style="list-style-type: none"> - Appui à l'organisation des acteurs de la filière mangue - Appui à la valorisation des produits à travers des Certifications Biologiques et Bio Equitables ; - Appui aux transformateurs dans la maîtrise des bonnes pratiques de Fabrication dans les unités agroalimentaires (séchage de mangues). - Recherche d'opportunités commerciales
PIP	<ul style="list-style-type: none"> - Animation de la Task Force Horticole de la filière mangue ; - Information sur les réglementations sanitaires et phytosanitaires de l'Union Européenne ; - Préparation et diffusion des outils pédagogiques des

ORGANISME	DOMAINES D'INTERVENTION
	formateurs sur les risques sanitaires et phytosanitaires ; - Formation, sensibilisation des formateurs sur les bonnes pratiques d'utilisation des pesticides (bonnes pratiques agricoles, bonnes pratiques d'hygiène)

Le projet STDF/PG/146 « Mise à niveau en matière d'application des mesures sanitaires et phytosanitaires pour le développement du commerce des fruits et légumes au Mali » (entre janvier 2007 et mars 2010 avec un budget de 595,800 US\$ dont 560,304 US\$ par STDF) s'inscrit également parmi les anciens projets au Mali. Lors de la mise en œuvre des activités de ce projet innovateur sachant son ciblage du domaine des mesures SPS, des faiblesses dans l'infrastructure nationale de maîtrise des risques sanitaires et phytosanitaires ont été constatées.

Le présent DEP, et le projet qui résultera, viendra compléter les différentes actions des projets et programmes ci-dessus cités, notamment par :

- L'harmonisation des normes maliennes pour les fruits et légumes aux normes et directives internationales ;
- L'harmonisation des textes législatifs nationaux relatifs à l'organisation de la production, du conditionnement et de la commercialisation des fruits et légumes aux normes et directives internationales ;
- L'harmonisation aux procédures et critères d'évaluation de la conformité des produits aux normes et directives régionales ou internationales ;
- L'harmonisation des textes législatifs nationaux applicables aux produits ;
- la mise en place d'un Système National de traçabilité des produits du Mali ;
- la formation des inspecteurs phytosanitaires des postes de contrôle et de certification des importations et des exportations dans le domaine de l'évaluation des risques (selon les principes du Codex Alimentarius) ;
- la formation des inspecteurs phytosanitaires des postes de contrôle et de certification des importations et des exportations dans la nouvelle approche de contrôle de conformité et de certification des importations et exportations des fruits et légumes ;
- la formation/sensibilisation et l'accompagnement des acteurs dans l'implémentation des mesures de sécurité des denrées alimentaires.

5. Non nous n'avions pas discuté de cette demande de DEP ou du financement de la proposition de projet qui en résulterait avec d'autres donateurs potentiels. Nous comptons sur STDF pour ce financement et un accompagnement technique à hauteur de souhait.

6. Les activités de ces deux filières (noix d'acajou et noix de karité) sont dominées au Mali par les femmes à hauteur de 85 à 90%. Elles participent à hauteur de 80% dans la cueillette de la noix d'acajou et à 95 voir 100% dans la cueillette et la transformation des noix de karité. Donc ces filières sont largement dominées par les femmes et contribuent beaucoup à leur épanouissement.

7. La mise en œuvre du projet est assurée par l'Agence Nationale de la Sécurité Sanitaire des Aliments (ANSSA), structure nationale de coordination des activités SPS au Mali et de sécurité sanitaire des aliments au Mali. Elle collaborera étroitement dans la mise en œuvre des activités avec les services techniques notamment l'Office de Protection des Végétaux (OPV) et la Direction Nationale de l'Agriculture (DNA) et les projets , programme intervenant dans le domaine et les professionnels des secteurs concernés notamment sur les volets recensement des unités et des acteurs impliqués dans la production de karité et noix d'acajou et dans la commercialisation de ses deux denrées et les associations des consommateurs notamment le Réseau Massa.

8. Les principales activités qui devront être menées à bien dans le cadre du DEP

Activités	Responsables	Budget estimatif (\$EU)
<p>1. Etude de l'environnement du projet</p> <p>1.1. Inventorier les textes réglementaires et législatifs sur les fruits</p>	<p>ANSSA, DNA, OPV, AMANORM, Experts nationaux/internationaux</p>	<p>1,000 (ANSSA)</p>

Activités	Responsables	Budget estimatif (\$EU)
1.2. Faire l'état des normes sur les fruits		1,000 (ANSSA)
2. Collecte des données		
2.1. Rencontres avec les personnes ressources et les services techniques	Experts nationaux/internationaux,	9,000
2.2. Rencontres avec les producteurs, commerçants et exportateurs de fruits	ANSA, DNA, OPV	6,000
3. Expertise des spécialistes	Experts nationaux/internationaux,	7,000
3.1. Réunions avec les experts sur les filières	ANSSA, DNA, OPV, les acteurs des différentes filières concernées	
4. Cartographie des zones de production	ANSSA, DNA, OPV, les acteurs des différentes filières concernées	1,000
4.1. Répertorier les zones de production et les associations	ANSSA, DNA, OPV, les acteurs des différentes filières concernées, les associations de consommateurs	4,000
4.2. Recenser les différents acteurs et associations		
5. Ateliers de partage et de validation des données	ANSSA, DNA, OPV, les acteurs des différentes filières concernées, les associations de consommateurs	5,000
5.1. Organisation d'un (1) atelier pour chaque filière		
6. Rédaction du rapport du projet	Experts nationaux/internationaux, ANSSA, DNA, OPV	18,000

Activités	Responsables	Budget estimatif (\$EU)
7. TOTAL		52,000 (STDF 50,000)

Pièces jointes

Appendice 1: Lettres de soutien de chacune des organisations appuyant cette proposition.

Appendice 2: Curriculum vitae et dossiers des réalisations des consultants proposés pour la mise en œuvre de ce DEP.

L'Agence Nationale de Sécurité Sanitaire des Aliments (ANSSA)

L'ANSSA est un Etablissement Public à caractère Scientifique et Technologique (EPST) ayant pour mission d'assurer la sécurité sanitaire des aliments. Elle a été créée par la loi N°03-043 du 30 Décembre 2003.

A ce titre, elle est chargée de :

- coordonner toutes les actions liées à la sécurité sanitaire des aliments ;
- apporter un appui technique et scientifique aux structures de contrôle ;
- assurer l'appui technique et scientifique nécessaire à l'élaboration de la réglementation relative à la sécurité des aliments ;
- évaluer les risques sanitaires que peuvent présenter les denrées alimentaires ;
- appuyer les activités des systèmes de surveillance et des réseaux épidémiologiques ;
- assurer la communication sur les risques.

En plus, l'ANSSA assure entre autres le Point Focal du Codex Alimentarius pour le Mali et le Secrétariat de la Commission Nationale des Autorisations de Mise sur les Marchés des Denrées Alimentaires, des Aliments pour Animaux et des Additifs Alimentaires.

Dans le cadre du renforcement du système national de sécurité sanitaire des aliments au Mali, l'ANSSA a mené entre autres, les actions suivantes :

- l'organisation d'un atelier de relecture des textes organiques des services chargés du contrôle ;
- l'organisation d'un atelier d'élaboration et d'adoption des Plans Nationaux de Contrôle et de Surveillance des structures de Contrôle ;
- l'appui à la validation d'un guide général d'inspection et la mise en place d'un cadre de concertation des acteurs impliqués dans la gestion de la Sécurité Sanitaire des Aliments ;
- l'organisation d'un atelier d'analyse critique des normes alimentaires maliennes par rapport aux normes du Codex ;
- l'appui à la relecture de certaines normes alimentaires maliennes et leur harmonisation aux dispositions du Codex Alimentarius ;
- l'appui à la formation des cadres des services de contrôle et les professionnels du secteur agro-alimentaire à la méthode HACCP ;
- l'appui à la formation des cadres des structures chargées de l'évaluation et des risques sanitaires liés aux aliments aux techniques de prélèvement des échantillons ;

- l'évaluation des unités agroalimentaires et des magasins de stockage des denrées alimentaires au Mali ;
- la réalisation d'études et de recherches dans le domaine de la sécurité sanitaire des aliments ;
- l'appui à l'élaboration des cahiers de charges pour les filières noix d'acajou, tomate et piment du Mali ;
- l'appui à la mise en place d'un système de traçabilité pour les filières fruits et légumes d'exportation du Mali ;
- l'organisation de la Semaine Nationale de la Sécurité Sanitaire des Aliments ;
- l'organisation du Prix National de la Sécurité Sanitaire des Aliments ;

L'Office de Protection des Végétaux (OPV)

L'OPV est un Etablissement Public à caractère Administratif, doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Il a pour mission d'assurer la mise en œuvre de la politique nationale en matière de protection des végétaux. A cet effet, il est chargé notamment de :

- 1) Coordonner les opérations de surveillance des végétaux et des cultures en vue notamment de signaler l'existence, l'apparition et la propagation des ennemis des végétaux et des produits végétaux ;
- 2) Prendre les mesures et coordonner les opérations de lutte contre les ennemis des végétaux et produits végétaux en vue de protéger les cultures, les récoltes et la flore ;
- 3) Procéder à la désinsectisation ou à la désinfection des envois des végétaux et produits végétaux faisant l'objet d'échanges internationaux ;
- 4) Développer, mettre en œuvre et vulgariser les méthodes alternatives de lutte dans le domaine de la protection des végétaux, en relation avec les services et organismes compétents en la matière ;
- 5) Collecter, analyser et diffuser les informations et la documentation technique et scientifique nécessaires en matière de protection des végétaux ;
- 6) Veiller à la formation du personnel d'encadrement rural et des paysans en matière de protection des végétaux.

Dans le cadre de la promotion de la filière mangue, l'Office de Protection des Végétaux (OPV) intervient dans les domaines ci-après :

- Appui-conseil aux producteurs dans la maîtrise des pertes sur la mangue dues aux infestations par les mouches des fruits ;
- Suivi environnemental dans le cadre des traitements chimiques des vergers contre les mouches des fruits;
- Sensibilisation des producteurs à l'application des méthodes préventives de gestion des nuisibles du manguier et des bonnes pratiques agricoles;
- animation de la Convention Internationale pour la Protection des Végétaux à travers le monde rural ;
- Information/sensibilisation des acteurs de la filière mangue sur la surveillance et l'analyse des risques phytosanitaires
- Formation des agents sur la taxonomie et les techniques de lutte contre les mouches de fruits.

Par ailleurs, d'autres structures d'appui interviennent dans le secteur fruits et légumes du Mali : le PCDA, le Programme Qualité UEMOA, le Projet Cadre Intégré, l'IICEM, le PIP, Helvetas Mali.